

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

DEPE

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr**CFVU****26 mai 2023 - URN****Décision n°CFVU-2022-102**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 27 votants, dont 11 membres représentés.

Subvention aux associations élues aux trois conseils de l'Université de Rouen Normandie

- Vu la note annexe
- Vu la proposition de subvention ci-après :

Association étudiante	Total	250€ / élu
FEDER	16 titulaires + 16 suppléants TOTAL : 32	8 000 €
UNEF Rouen	4 titulaires + 4 suppléants TOTAL : 8	2000 €
UNI	1 titulaire + 1 suppléant TOTAL : 2	500 €
L'alternative écolo et solidaire	3 titulaires + 3 suppléants TOTAL : 6	1500€
TOTAL	24 titulaires + 24 suppléants TOTAL : 48	12 000 €

Approbation de la proposition de subvention aux associations élues aux trois conseils de l'Université de Rouen

Pour	27
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

La CFVU approuve la proposition de subvention aux associations élues aux trois conseils de l'Université de Rouen

Fait à Rouen, le 26 mai 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie



Laurent YON

Direction Générale des Services
DEPE

Affaire suivie par:

Marie DELAFONTAINE

 02.35.14.63.22

 marie.delafontaine@univ-rouen.fr

Mont-Saint-Aignan, le 21 mai 2023

Note d'information

Objet : subvention aux associations d'étudiants représentées aux trois conseils

Le conseil d'administration (CA) octroie depuis 2008 une subvention aux associations d'étudiants représentées aux trois conseils de l'université. Cette subvention est prélevée sur le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) et versée à l'association support de la liste.

Entre 2008 et 2011, l'objectif de cette allocation était de donner les moyens aux étudiants de jouer leur rôle d'élus en leur permettant de diffuser des informations auprès de la communauté étudiante, notamment par la reprographie de documents ou par communication téléphonique. Le montant par étudiant titulaire était de 200€ en 2008, de 275€ en 2009, 2010 et 2011.

Le Conseil Formation et Vie Universitaire (CFVU), lors de sa séance du 02 octobre 2012, élargit l'objet de la subvention à la formation des élus et à leur participation aux congrès nationaux de leurs associations. Pour le permettre, le CA du 9 octobre 2012 étend l'allocation de la subvention aux suppléants. Depuis 2012, la subvention versée est de 250€ par étudiant, titulaire et suppléant.

Par ailleurs, le CA du 15 mars 2011 a décidé, que dorénavant, il aurait à examiner l'octroi de cette subvention après la proclamation des résultats des élections lors du renouvellement général des trois conseils de l'université. Il a ainsi à se prononcer tous les deux ans sur le maintien ou non de cette subvention et sur le montant.

La subvention est accordée pour l'année universitaire et reconduite pour l'année suivante en tenant compte :

- des résultats aux élections partielles s'il y a lieu et réviser le montant de la subvention allouée
- de la transmission d'un bilan moral et financier de l'utilisation de la subvention

Les élections des étudiants aux trois conseils de l'université s'étant déroulées en novembre 2022, les membres du CA doivent, se prononcer sur le maintien ou non de cette subvention et en cas de maintien, sur son montant pour 2022-2023 et 2023-2024.

Proposition :

Association étudiante	Conseil d'administration	Commission formation et vie étudiante	Commission Recherche	Total	Pour 250€
FEDER	3 titulaires + 3 suppléants TOTAL : 6	11 titulaires + 11 suppléants TOTAL : 22	2 titulaires + 2 suppléants TOTAL : 4	16 titulaires + 16 suppléants TOTAL : 32	8 000 €
UNEF Rouen	1 titulaire + 1 suppléant TOTAL : 2	3 titulaires + 3 suppléants TOTAL : 6		4 titulaires + 4 suppléants TOTAL : 8	2000 €
UNI	1 titulaire + 1 suppléant TOTAL : 2			1 titulaire + 1 suppléant TOTAL : 2	500 €
L'alternative écolo et solidaire	1 titulaire + 1 suppléant TOTAL : 2	2 titulaires + 2 suppléants TOTAL : 4		3 titulaires + 3 suppléants TOTAL : 6	1500€
TOTAL	6 titulaires + 6 suppléants TOTAL : 12	16 titulaires + 16 suppléants TOTAL : 32	2 titulaires + 2 suppléants TOTAL : 4	24 titulaires + 24 suppléants TOTAL : 48	12 000 €